UNIVERSITÉ PARIS-SUD 11

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

2009- 224 GG/RD

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS SUD 11,

vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 19 mars 2009
portant nomination du président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale – M Syrota (André) ;

vu la décision n°2006-128
créant l'unité de recherche U 804 ;

D E C I D E N T

Art. 1 : L'Unité de recherche U 804 intitulée : « Transfert de gènes dans le foie : applications thérapeutiques » est supprimée à compter du 31 décembre 2008.

Art. 2 : Les personnels en activité dans l'unité de recherche U 804 sont maintenus en fonction et leur affectation fera l'objet d'une décision ultérieure.

Fait à Paris, le 9 avril 2009

Le Président de l'université
Paris-Sud 11

Le Président- directeur général
de l'Inserm